

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

NEW DREAM COTE D'AZUR ASSOCIATION

Siège social : 6314 CHEMIN DU FAISSE

06440 PEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

1
1
1

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

À l'attention de Madame Garelli,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association NDCA de l'exercice clos le 31/12/2021, arrêtés dans un contexte de crise sanitaire par la Présidente.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association NDCA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association NDCA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président dans un contexte de crise sanitaire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

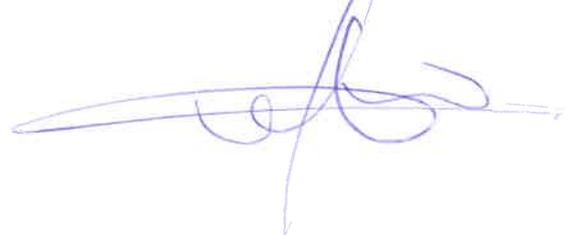
suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antibes, le 01 Août 2022

La Commissaire aux comptes

CARAGLIO JULIE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	2 317	453	1 864	173	1 691	979.71		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
Total I	2 317	453	1 864	173	1 691	979.71		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	40 627		40 627	42 487	1 860		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	98		98	200	102	50.81	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	33 934		33 934	40 322	6 388	15.84		
Charges constatées d'avance (2)	2 691		2 691	705	1 986	281.65		
Total II	77 349		77 349	83 713	6 364	7.60		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	79 666	453	79 213	83 886	4 673	5.57		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		11 094		6 406	4 687	73.17	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		13 802		4 687	18 490	394.46	
Situation nette (sous total)		2 709		11 094	13 802	124.42	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		2 709		11 094	13 802	124.42	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		237		438	202	46.01
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		51 615		1 040	50 574	NS
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		4 591		335	4 255	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		5 480		70 978	65 498	92.28
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		20 000			20 000	/	
Total IV		81 922		72 792	9 130	12.54	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		79 213		83 886	4 673	5.57	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

81 922 72 792

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

FIDUCIAIRE DU FORUM MENTON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	80 127		112 044		31 917	28.49
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	3 711				3 711	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages	2 100		14 375		12 275	85.39
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	278 000		260 000		18 000	6.92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	363 938		386 419		22 481	5.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	345 102		377 047		31 945	8.47
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	102		434		331	76.40
Salaires et traitements	11 520		3 413		8 108	237.59
Charges sociales	248		36		212	591.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	259		123		136	110.57
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5		1		5	583.75
Total II	357 237		381 053		23 816	6.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 701		5 366		1 335	24.88

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		797		678	119	17.53
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		797		678	119	17.53
2. Résultat financier (III-IV)		797		678	119	17.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 903		4 687	1 216	25.94
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		19 706			19 706	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		19 706			19 706	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		19 706			19 706	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		363 938		386 419	22 481	5.82
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		377 740		381 731	3 991	1.05
5. EXCEDENT OU DEFICIT		13 802		4 687	18 490	394.46

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	15
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des matières et marchandises	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Disponibilités en Euros	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	18
Rémunération des dirigeants	18
Ventilation de l'effectif moyen	18
Valorisation des contributions volontaires	19
Honoraires des commissaires aux comptes	19

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Succès des nouvelles courses proposées au départ de Monaco, avec la présence de SAS Le Prince Albert II

Exposition médiatique importante dans la presse européenne spécialisée et sur les réseaux sociaux

Moins de participants étrangers lors de cette édition suite aux difficultés de déplacement liées à la crise sanitaire.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'édition 2022 est maintenue au 1er week-end de juillet et une augmentation du nombre de participants est attendue

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	367		1 950
TOTAL	367		1 950
TOTAL GENERAL	367		1 950

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 317	2 317
TOTAL			2 317	2 317
TOTAL GENERAL			2 317	2 317

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	194	259		453
TOTAL	194	259		453
TOTAL GENERAL	194	259		453

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	259				
TOTAL	259				
TOTAL GENERAL	259				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	6 406		9 375	4 687	11 094
Excédent ou déficit de l'exercice	4 687		18 490-		13 802-
Situation nette	11 094		9 115-	4 687	2 709-
TOTAL I	11 094		9 115-	4 687	2 709-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	
Divers état et autres collectivités publiques	42	42	
Charges constatées d'avance	2 691	2 691	
TOTAL	2 789	2 789	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	237	237		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 615	51 615		
Personnel et comptes rattachés	4 438	4 438		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153	153		
Autres dettes	5 480	5 480		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
TOTAL	81 922	81 922		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

Les matériels, consommables et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	237
Autres dettes	5 480
Total	5 717

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 691
Total	2 691
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 000
Total	20 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION D'EXPLOITATION RECUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	270 000
SUBVENTION RECUE CONCERNANT EMPLOI D'UN APPRENTI	8 000
Total	278 000

Rémunération des dirigeants

Indépendamment du remboursement de frais professionnels justifiés engagés pour le compte de l'activité de l'association, les dirigeants et membres du bureau n'ont perçu aucune rémunération en contrepartie de leur mandat au cours de l'exercice 2021

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	1
Total	1

L'association a employé une apprentie au cours de l'exercice en charge de l'assistance administrative, commerciale et technique des membres du bureau

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Valorisation des contributions volontaires

Jugées non significatives par la direction, les contributions volontaires en nature de l'exercice 2021 n'ont pas été valorisées par le Trésorier de l'association. Les bénévoles ont été indemnisés en remboursement des frais engagés pour leur action pour le compte de l'association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes relatifs à l'exercice 2020 : 2 600€uros TTC ; somme ayant fait l'objet d'une reprise de provision constatée à la clôture des comptes annuels de l'exercice 2020 ;
- provision sur honoraires estimés à payer au titre du contrôle légal des comptes relatifs à l'exercice 2021 : 2.600 euros TTC ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€uros

